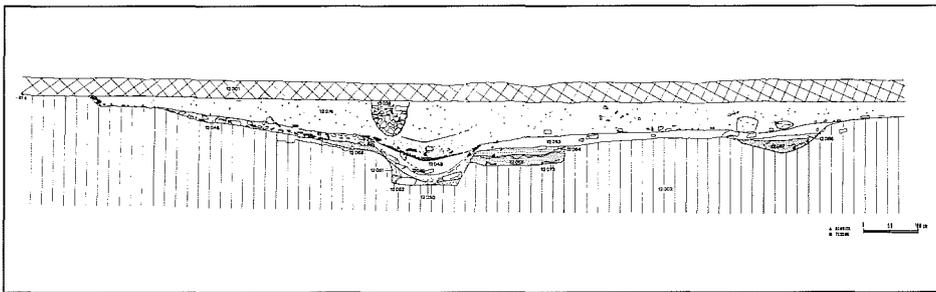


sauf à l'est où aucune trace de fossé ou de tout autre type de structure n'a été découvert. Outre le double réseau de fossés déjà repérés en 1994, clôturant le flanc méridional de la cour et dont le tracé a été complété dans sa partie orientale, deux autres limites nous sont maintenant connues; il s'agit des fossés occidental et septentrional. Ces trois fossés entourent un vaste espace quadrangulaire, légèrement trapézoïdal, mesurant environ 150 m de large pour une longueur minimum de 250 m, soit une superficie globale minimum de 37.500 m².

Concernant l'organisation de l'espace enclos, une disposition régulière des bâtiments annexes se dégage clairement des dernières investigations. On s'aperçoit en effet qu'une série de constructions sur poteaux plantés s'alignent sur les longs côtés de la cour, au nord et au sud, à une dizaine de mètres des fossés, et à une

même distance les uns vis-à-vis des autres. On compte pour le flanc septentrional de la cour, quatre constructions quadrangulaires en bois, espacées d'environ 30 m les unes des autres. Leur faisant pratiquement vis-à-vis de l'autre côté de la cour, on retrouve trois bâtiments en bois, également de plan général quadrangulaire, ainsi que la grange (bâtiment C), seul bâtiment construit sur fondations en pierres, fouillé au cours d'une campagne précédente.

Une étude de la répartition spatiale du mobilier compris dans les différents fossés laisse apparaître une relation directe avec les bâtiments proches et devrait permettre d'aborder l'aspect fonctionnel de chacun d'eux. Diverses données issues de cette étude permettent également d'émettre l'hypothèse d'une réduction de la surface occupée au cours de l'évolution de la villa.



Coupe centrale de la mare (fouilles 1995).

Rochefort/Jemelle : la villa romaine

Philippe MIGNOT

En 1995, les recherches se sont concentrées sur l'étude des corps de logis. Les sondages en profondeur ont permis de préciser les étapes de construction. Il se confirme que le noyau d'habitation est, dès l'origine, homogène et ne paraît pas précédé par une occupation primitive antérieure. L'absence complète de matériel de datation dans les remblais de construction et des tranchées de fondation ne facilite pas l'établissement d'une date précise pour les premières constructions. Les transformations qui affectent ensuite le logis ne modifient en rien le plan général du bâtiment. La condamnation d'une des deux caves et la modification de l'accès à la seconde appartiennent à une séquence chronologique à placer au

milieu du II^e siècle, d'après le matériel retrouvé dans un remblai épargné par les fouilles du XIX^e siècle.

L'état de conservation exceptionnel des vestiges offre l'occasion de bien restituer la technique de construction. Après nettoyage de la surface, ici schiste et calcaire, affleurant presque, les murs ont été construits en une fois jusqu'au niveau du rez soit trois assises pour le point haut contre vingt-cinq lits au pignon nord. Les joints des parements sont ou tirés à la dague ou «beurrés» selon qu'ils sont apparents ou non. Les boulins d'échafaudage sont ancrés en hauteur tous les mètres, espacés entre eux de 0,80 m. Le remblaiement des pièces condamnées en sous-sol n'intervient qu'après élévation